

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2026_06_18_01**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nooruddine Muhammad, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Présents : Nooruddine MUHAMMAD, Juanita FOUCHER, Pierre-Pascal BIGOT, Anne BORDRON, Marie-Josèphe BOUE, Maryse GUEMAS, Nelly GUERIN, Gwenaëlle GUILLON, Amélie PAQUEREAU, Mireille POILANE, , Serge BEILLARD, Maryline BOIVIN, Marie-Claude HAMARD, Liliane LANDEAU, Jean-Claude LECUIT, Charles PARNET.

Excusés : Thérèse BAZOT

Absente : .

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Election du vice-président du CIAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L.123-6 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration doit élire son vice-président dès sa constitution ;

CONSIDÉRANT que le Président du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

CONSIDÉRANT que Juanita FOUCHER s'est portée candidate à la fonction de vice-présidente du CIAS ;

CONSIDÉRANT que le vice-président est élu au scrutin secret uninominal majoritaire ;

CONSIDÉRANT qu'un scrutin secret s'est déroulé ;

CONSIDÉRANT le résultat du scrutin secret suivant :

- Juanita FOUCHER : 16 voix ;

ENTENDU l'exposé du Président, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **De proclamer Juanita FOUCHER élue vice-présidente du CIAS.**

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

du :

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 18 juin 2026,
au Lion d'Angers,

Nooruddine MUHAMMAD

Président

